

Le référentiel de compétences



Ce référentiel a été modifié dans le BO du 25 juillet 2013. Il a plusieurs objectifs :

- tous les personnels → **objectifs communs** et **culture commune** de leur profession
- reconnaissance de la **spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**
- identifier les **compétences professionnelles attendues**. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent dès la formation initiale et se poursuivent tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle et l'apport de la formation continue.

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Acteurs du service public d'éducation !

1. Faire partager les valeurs de la République
2. Respecter les principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves !

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
4. Prendre en compte la diversité des élèves
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Acteurs de la communauté éducative !

10. Coopérer au sein d'une équipe
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
12. Coopérer avec les parents d'élèves
13. Coopérer avec les partenaires de l'école
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves